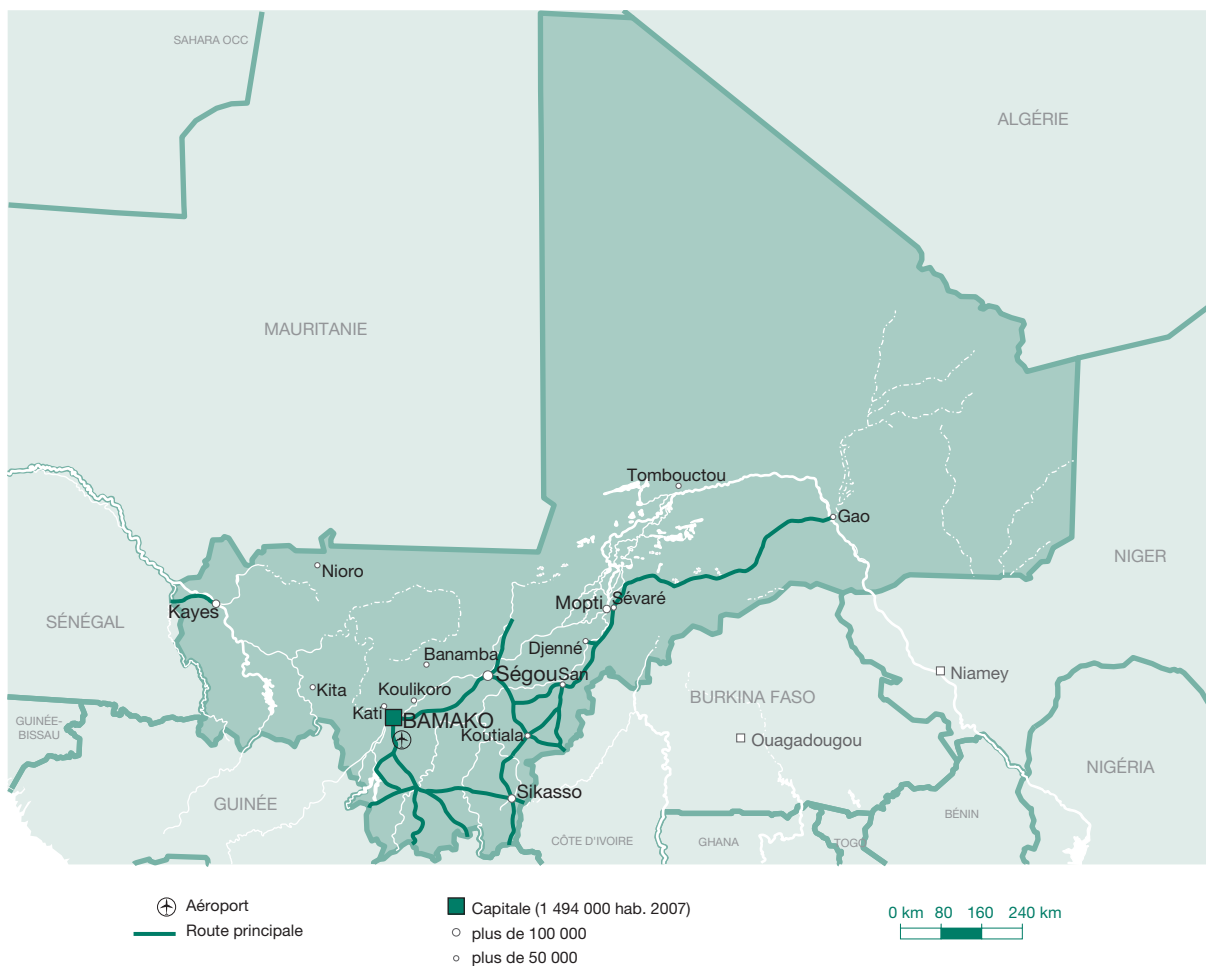


Mali  
2011





Cette carte est fournie à titre illustratif et ne préjuge en rien du statut d'un territoire représenté sur cette carte ou de la souveraineté sur ce dernier.

# Mali

## Vue d'ensemble

---

La structure de l'économie malienne, marquée par la prédominance des secteurs primaire (36 % du produit intérieur brut) et tertiaire (35.6 % du PIB), n'a pas sensiblement évolué entre 2009 et 2010. Elle devrait rester stable en 2011, avec une légère diminution des secteurs primaire et tertiaire au profit du secteur secondaire. En 2010, le taux de croissance du PIB réel s'est maintenu au même niveau qu'en 2009, à 4.5 % mais en deçà des prévisions initiales.

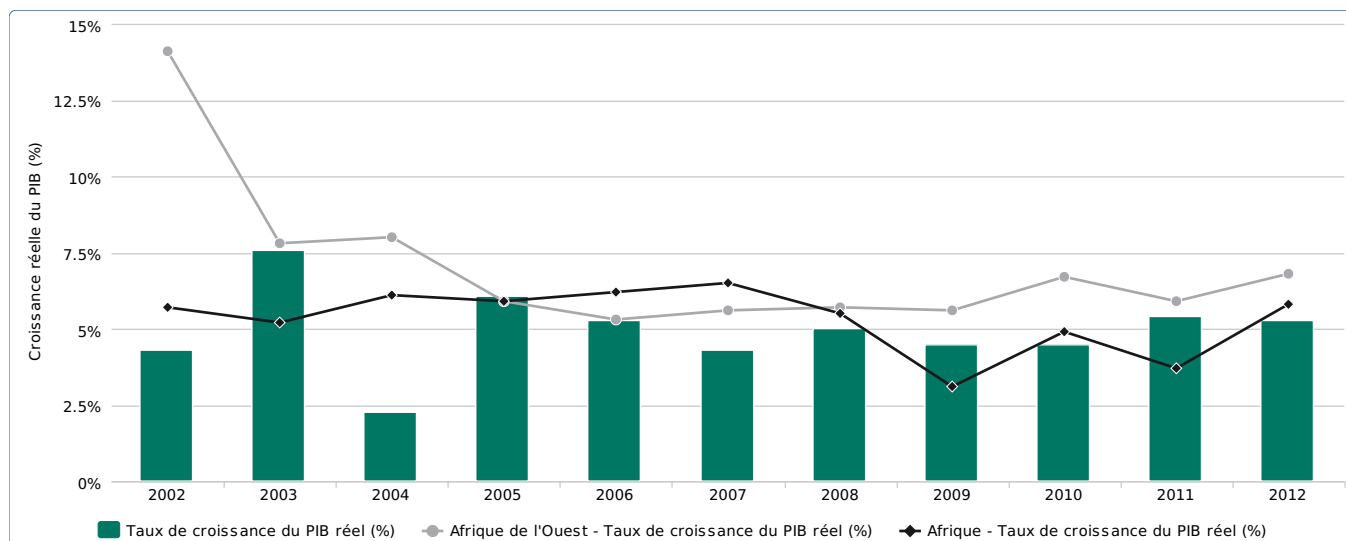
Cette croissance était soutenue notamment par les sous-secteurs de l'agriculture vivrière et des transports et télécommunications qui ont contribué pour un tiers de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, ainsi que par les sous-secteurs de l'élevage et du commerce. Les cultures d'exportation, y compris le coton, ont connu une forte croissance en 2010 (11.4 %) mais continuent d'avoir une contribution marginale à la croissance à cause de leur faible poids dans le PIB (2.6 %). En revanche, la forte contraction des activités minières (-16.2 %) notamment de la production aurifère a occasionné une perte de 1.1 point de pourcentage de croissance du PIB réel en 2010.

La consommation finale (85.1 % du PIB) a participé à la croissance du PIB à hauteur de 3.5 points de pourcentage en 2010. Les investissements bruts (22 % du PIB) ont connu une croissance de 1.3 points de pourcentage en 2010. La demande extérieure nette a grevé la croissance du PIB réel de 0.3 point de pourcentage en 2010.

La crise post-électorale en Côte d'Ivoire, qui s'est déclenchée en décembre 2010, a entraîné un ralentissement de l'activité économique et une poussée des pressions inflationnistes au Mali. Cette crise a provisoirement trouvé un épilogue avec l'arrestation du président sortant Laurent Gbagbo par les forces de son challenger élu Alassane Ouattara en avril 2011, mais si cette crise s'était installée dans la durée, elle aurait pu affecter les perspectives économiques jusqu'en 2012. En prenant en compte ses effets, le taux de croissance projeté pour 2011 devrait se situer à 5.4 %, sous l'hypothèse de bonnes conditions de la campagne agricole, d'un rebond de la production aurifère et d'une augmentation des cours de l'or et du coton.

Le pays a renforcé ses relations avec les partenaires émergents (PE). La Chine y occupe une place de choix, et la coopération sino-malienne concerne pratiquement tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle. L'Inde, la Russie, le Brésil, le Venezuela, la Malaisie et la Libye ont également intensifié leurs relations commerciales et économiques avec le Mali, notamment dans les secteurs agro-industriel, chimique et du bâtiment. Les intérêts des partenaires émergents sont globalement identiques à ceux des partenaires traditionnels, à savoir l'accès au marché malien et régional de l'Afrique de l'Ouest et l'accès aux ressources naturelles. Les PE ne sont quasiment pas présents dans les activités extractives - du moins pour le moment. D'une façon générale, les autorités considèrent qu'ils interviennent de façon moins procédurale que les partenaires traditionnels et que leurs projets sont exécutés plus rapidement. En revanche, ils ne sont pas toujours en cohérence avec le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) et la politique d'endettement du pays.

Figure 1 : Taux de croissance du PIB réel (W)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations et les prévisions.

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques

	2009	2010	2011	2012
<b>Taux de croissance du PIB réel</b>	4.5	4.5	5.4	5.3
<b>Inflation IPC</b>	2.2	1.4	4.1	2.5
<b>Balance budgétaire % PIB</b>	-4.2	-4.1	-4.1	-3.9
<b>Balance courante % PIB</b>	-7.5	-8.8	-9.6	-10.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations et les prévisions.

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

## Développements économiques récents et perspectives

Tableau 2 : Ventilation sectorielle du PIB (en pourcentage)

	2005	2009
<b>Agriculture, foresterie, pêche et chasse</b>	37.6	40.3
<b>Agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière</b>	-	-
<b>dont agriculture</b>	-	-
<b>dont cultures vivrières</b>	-	-
<b>Mines et extraction</b>	7.7	6.3
<b>Mines, industries manufacturières et services d'utilité publique</b>	-	-
<b>dont pétrole</b>	-	-
<b>Industries manufacturières</b>	9.9	5.7
<b>dont hydrocarbure</b>	-	-
<b>Electricité, gaz et eau</b>	1.9	2.2
<b>Electricité, eau et assainissement</b>	-	-
<b>Construction</b>	4.7	5.8
<b>Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants</b>	13.7	16.1
<b>dont hôtels et restaurants</b>	-	-
<b>Transports, entreposages et communications</b>	4.9	6
<b>Transport et stockage, information et communication</b>	-	-
<b>Finance, immobilier et services aux entreprises</b>	0.4	0.4
<b>Intermédiation financière, services immobiliers, services aux entreprises et autres services</b>	-	-
<b>Services des administrations publiques</b>	7.6	7.3
<b>Administration publique et défense, sécurité sociale, éducation, santé et travaux sociaux</b>	-	-
<b>Administration publique, éducation, santé</b>	-	-
<b>Administration publique, éducation, santé et autres services sociaux et personnels</b>	-	-
<b>Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires, sociaux et personnels</b>	-	-
<b>Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires et sociaux</b>	-	-
<b>Autres services communautaires, sociaux et personnels</b>	-	-
<b>Autres services</b>	11.6	9.8
<b>Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs</b>	100	100

**Source :** Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).  
2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

La structure de l'économie malienne, caractérisée par la prédominance des secteurs primaire (36 % du PIB) et tertiaire (35.6 %), n'a pas sensiblement évolué entre 2009 et 2010. Le secteur primaire est dominé par l'agriculture vivrière (20.6 % du PIB) et l'élevage (8.1 %). Le commerce (14.4 % du PIB), les services non marchands (8.7 %) et les transports et télécommunications (5.4 %) constituent les principales activités du tertiaire, tandis que l'extraction minière (5.6 % du PIB) et la construction (5.2 %) forment l'essentiel du secondaire. Cette structure du PIB devrait rester stable en 2011, avec une légère diminution des parts des secteurs primaire et tertiaire au profit du secteur secondaire, grâce à la reprise de la production minière.

En 2010, le taux de croissance du PIB réel était estimé à 4.5 %. Un taux identique à celui de 2009, mais en deçà des prévisions initiales pour 2010. La croissance économique a certes été soutenue par la progression des secteurs primaire et tertiaire, mais a été négativement affectée par la contraction du secteur secondaire.

La crise postélectorale en Côte d'Ivoire, qui s'est déclenchée depuis décembre 2010, a entraîné un ralentissement de l'activité économique et une poussée des pressions inflationnistes. Si cette crise s'installe dans la durée, elle affecterait les perspectives économiques du Mali pour 2011. Le taux de croissance projeté pour cette année, en prenant en compte l'effet de la crise ivoirienne, devrait se situer à 5.4 %, sous l'hypothèse de bonnes conditions de campagne agricole, d'un rebond de la production aurifère et d'une augmentation des cours de l'or et du coton.

Le secteur primaire a augmenté de 7.7 % en 2010, contre 5.6 % en 2009. Une hausse qui correspond à une contribution de 2.8 points de pourcentage à la croissance totale du PIB réel. Cette forte participation du secteur primaire est imputable à l'agriculture vivrière (1.9 point de pourcentage de croissance), qui a bénéficié d'une pluviométrie favorable, de l'Initiative riz et de bonnes conditions de mise en place de la campagne agricole, à travers des subventions d'intrants.

Les cultures d'exportation, y compris le coton, ont connu une croissance importante en 2010 (11.4 %) mais contribuent toujours marginalement à la croissance du pays du fait de leur faible poids dans le PIB (2.6 %). La filière coton a connu une augmentation, aussi bien des volumes de production et d'exportation que des cours internationaux. Cette tendance devrait se maintenir en 2011, soutenue par un contexte international favorable et les mesures incitatives préconisées par le gouvernement pour relancer la production cotonnière et accélérer le processus de privatisation de la Compagnie malienne de développement textile (CMDT).

Avec une contraction de 2.1 % en 2010, contre une croissance de 3.5 % en 2009, le secteur secondaire a affecté négativement la croissance du PIB réel, occasionnant une perte de 0.4 point de pourcentage. Ce secteur, qui avait entamé son redressement en 2009 après la crise financière mondiale de 2008, a été frappé par la chute de 16.2 % de la production d'or en 2010. En cause, le retard dans l'exploitation d'une nouvelle mine. Le sous-secteur des bâtiments et des travaux publics, en revanche, a enregistré une croissance de 7 % en 2010. Elle a été tirée par les investissements dans le cadre de l'électrification rurale, la poursuite du programme de logements sociaux et les travaux de construction du troisième pont de Bamako et de l'échangeur multiple, au niveau de la cité administrative.

Le secteur tertiaire, avec 4.5 % de croissance en 2010, a contribué pour 1.7 point de pourcentage à la croissance du PIB. Cette évolution positive s'explique par le dynamisme des transports et télécommunications (5.5 % de croissance), du commerce (5 %) et des services non marchands (3 %). Ces sous-secteurs ont été en partie soutenus par la consolidation de la demande intérieure, notamment la consommation privée, qui représente 68.4 % du PIB.

Du côté de la demande, la consommation finale a représenté 85.1 % du PIB réel en 2010, tandis que les investissements bruts et la demande extérieure nette ont été estimés respectivement à 22 % et -7.1 % du PIB réel. Avec une croissance de 3.8 % en 2010, la consommation finale a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 3.5 points de pourcentage. La croissance de la consommation finale est surtout tirée par la consommation privée.

Les investissements bruts ont connu une croissance de 6.4 % en 2010. Ainsi, la formation brute du capital est passée de 20 % du PIB en 2009 à 22 % en 2010. Cette situation s'explique, d'une part, par la croissance des investissements publics, notamment dans la modernisation de l'aéroport de Bamako, la construction du troisième pont de cette ville, les infrastructures universitaires et d'éducation professionnelle, les centres de santé communautaires, l'hôpital du Mali à Bamako et l'hôpital régional de Sikasso. Elle s'explique, d'autre part, par des investissements privés qui ont été favorisés par l'amélioration des infrastructures et l'instauration d'un bon climat des affaires. La demande extérieure nette, négative, a grevé la croissance du PIB réel de 0.3 point de pourcentage en 2010.

Tableau 3 : Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB		
	2002	2009	2010	2011	2012	2010	2011	2012
<b>Formation brute de capital</b>	16	20	6.4	2.7	5	1.3	0.6	1
Publique	7.8	7	4.5	4	5	0.3	0.3	0.4
Privée	8.3	13	7.4	2	5	1	0.3	0.7
<b>Consommation finale</b>	85.7	88	3.8	5.1	6	3.5	4.7	5.5
Publique	16.6	17.3	2.7	2	2.7	0.5	0.3	0.4
Privée	69.1	70.7	4	5.8	6.7	3	4.4	5
<b>Secteur externe</b>	-1.7	-8	-	-	-	-0.3	0.1	-1.2
Exportations	32.8	26.6	4.4	18	3.7	1.1	4.3	1
Importations	-34.5	-34.6	3.7	11.4	5.6	-1.4	-4.2	-2.2
<b>Taux de croissance du PIB réel</b>	-	-	-	-	-	4.5	5.4	5.3

**Source :** Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

## Politiques macroéconomiques

Dans le cadre de sa politique macroéconomique, l'ambition affichée par le gouvernement est triple : renforcer le soutien aux secteurs sources de croissance, mettre l'accent sur une gestion prudente des finances publiques, et approfondir les réformes institutionnelles pour atteindre les objectifs du Cadre Stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR).

La mise en œuvre de cette politique macroéconomique a été globalement satisfaisante en 2010. Le Mali a réalisé une bonne performance dans le cadre du programme de convergence économique de l'UEMOA et de son programme de réforme, soutenu par la facilité élargie de crédit (FEC) conclu avec le FMI pour la période 2008-10. En matière de convergence économique de l'UEMOA, les quatre critères de premier rang et les critères de deuxième rang relatifs à la masse salariale et aux investissements financés sur ressources internes ont été respectés en 2010. S'agissant de la FEC 2008-10, la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> revue de la performance du Mali ont été examinées respectivement en juin 2010 et janvier 2011 par le conseil d'administration du FMI. Il a approuvé l'extension de l'accord FEC jusqu'à fin 2011.

### Politique budgétaire

Le cadrage macroéconomique de la loi de finances 2010 est bâti sur les hypothèses d'un taux de croissance nominal du PIB de 6.4 %, d'un taux d'inflation de 1.9 %, et d'un objectif d'exécution du solde budgétaire de base de -1,1 % du PIB[1].

Dans le cadre de l'exécution de cette loi de finances, des ajustements ont été apportés au budget 2010. Ils renforcent, d'une part, la politique agricole, notamment la filière coton et les intrants agricoles, et intègrent, d'autre part, les projets qui seront financés sur les ressources issues de la privatisation de la Sotelma. Ces ajustements prennent aussi en compte les nouvelles inscriptions bénéficiant des appuis budgétaires sectoriels. Ils ont été opérés dans le respect des engagements du programme FEC convenu avec le FMI.

La mise en œuvre de la politique budgétaire du gouvernement a été globalement satisfaisante. Il a réussi à mobiliser davantage de ressources intérieures, à contrôler les dépenses et à réduire le stock des instances et arriérés de paiement de la dette intérieure.

Les recettes budgétaires ont augmenté de 8.5 % entre 2009 et 2010, passant de 653.2 milliards de XOF (franc CFA BCEAO) en 2009 à 709 milliards de XOF en 2010, même si leur poids par rapport au PIB a diminué de 21.7 % à 20.6 %. Cette performance s'explique notamment par la bonne tenue des recettes fiscales, qui représentaient 95.6 % des recettes budgétaires en 2009. Elles ont augmenté de 8.5 % entre 2009 et 2010 grâce à la poursuite de la modernisation des services fiscaux, l'intensification de la lutte contre la fraude, la fin de certaines exonérations accordées en soutien à la crise alimentaire et énergétique, et une meilleure gestion du crédit TVA. Le taux de pression fiscale est dans une dynamique d'amélioration, passant de 14.7 % en 2009 à 14.8 % en 2010, mais demeure en dessous de la moyenne de 15.9 % de la zone UEMOA et du seuil de 17 % établi dans le cadre du programme de convergence économique de cette zone. Les recettes non fiscales ont augmenté, passant de 28.9 milliards de XOF en 2009 à 31.9 milliards en 2010, tandis que les dons ont baissé, atteignant 170.6 milliards en 2010, contre 193.9 milliards de XOF en 2009, en liaison avec la diminution des dons budgétaires et des dons projets.

Les dépenses totales et prêts nets ont légèrement crû de 1.4 % entre 2009 et 2010, passant de 1 097.8 milliards de XOF en 2009 à 1 113.3 milliards en 2010., même si leur poids par rapport au PIB nominal a diminué de 25.9 % à 24.3 %. Cette situation traduit une accentuation des dépenses courantes et une baisse des dépenses d'investissement. Les premières ont enregistré une hausse de 11.4 %, se situant à 15.2 % du PIB nominal en 2010. Cette augmentation résulte de l'accroissement de la masse salariale, consécutif à la revalorisation du point indiciaire de la rémunération des agents de la Fonction publique et aux nouveaux recrutements dans divers secteurs. Les dépenses d'investissement ont baissé de 4.6 %, pour se situer à 10.4 % du PIB nominal en 2010. Une situation imputable à la forte baisse (17.8 %) des financements extérieurs, qui sont en dessous des prévisions initiales du fait du report de certains décaissements.

L'exécution des opérations financières de l'État en 2010 s'est donc traduite par une amélioration des déficits budgétaires par rapport aux prévisions initiales et au niveau atteint en 2009. Ce progrès est lié à une hausse des recettes plus rapide que celle des dépenses. Le déficit global, dons inclus, s'est amélioré, passant de 4.2 % en 2009 du PIB nominal à 4.1 % en 2010, tout comme le déficit budgétaire de base, qui est passé de 3.9 % du PIB nominal en 2009 à 3.6 % en 2010.

En prenant en compte l'amortissement prévu de la dette extérieure, le remboursement de la dette du système bancaire et des prêts non bancaires, et la réduction des arriérés intérieurs et extérieurs, le besoin de financement de l'État était estimé à 235.4 milliards de XOF. Ce besoin a été couvert par des financements intérieurs, des prêts des principaux partenaires au développement et des ressources provenant de l'allègement

de la dette extérieure.

L'augmentation des recettes budgétaires et la maîtrise des dépenses publiques constituent deux enjeux majeurs pour le maintien de la viabilité à moyen terme des finances publiques. Elles supposent l'application des mesures prévues dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (Pagam/GFP). Il s'agit notamment de poursuivre les efforts pour élargir l'assiette fiscale, améliorer les recouvrements des recettes, lutter contre la fraude, maîtriser les flux des marchandises à la douane, renforcer les capacités de la Direction nationale des domaines et du cadastre, et poursuivre la mise en place du système d'information foncière. Concernant la maîtrise des dépenses, les départements ministériels devraient mettre l'accent sur l'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme. Il faudra aussi renforcer le cadre institutionnel et réglementaire du système de passation des marchés publics, et consolider le contrôle des dépenses publiques à travers la déconcentration du contrôle financier.

S'agissant de la dette publique, le stock de la dette publique extérieure a baissé de manière significative, passant de 103 % du PIB en 2000 à 19 % en 2006. La raison en incombe aux allègements de la dette au titre de l'initiative IPSTE en 2002 et à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en 2006. Le stock a ensuite augmenté à 21 % du PIB fin 2009, en raison des nouveaux prêts octroyés par la l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID) et le FMI. Le montant de la dette publique intérieure du Mali demeure limité (3 % du PIB en 2009), même si celle-ci a augmenté depuis 2007. Une situation en rapport avec l'émission de bons du Trésor et d'obligations sur le marché régional de l'UEMOA et les prêts contractés auprès des banques commerciales pour le remboursement des crédits de TVA aux compagnies minières.

L'analyse de la viabilité de la dette (AVD), mise à jour dans le cadre de la 5<sup>e</sup> revue de la FEC, indique que le risque de surendettement du Mali est passé de faible en 2009 à modéré en 2010, à cause de l'augmentation de la volatilité des exportations. Sous les hypothèses de base, en effet, tous les ratios du stock et du service de la dette publique resteront en dessous des seuils de soutenabilité durant toute la période de projection. Mais, contrairement à l'AVD 2009, l'analyse montre que la viabilité de la dette publique est devenue sensible aux chocs sur les exportations. Elle est aussi plus sensible aux chocs sur la croissance économique. Une réduction de trois quarts de point de croissance se traduirait ainsi par une augmentation de la valeur actuelle nette (VAN) de la dette publique de 20 % du PIB à 39 % du PIB en 2030. Par conséquent, la viabilité de la dette dépendra de la poursuite de politiques budgétaires prudentes.

Tableau 4 : Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	2002	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Recettes totales (avec dons)</b>	19	19.5	19	21.7	22.1	22.4	22.5
Recettes fiscales	13.8	14.2	15	16.4	15.6	17	17.3
Recettes pétrolières	-	-	-	-	-	-	-
Dons	3.9	4.6	3.4	4.6	5.9	4.7	4.5
Autres revenus	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dépenses totales (et prêts nets) (a)</b>	24.3	24.7	21.2	25.9	26.2	26.5	26.4
Dépenses courantes	15.4	14.5	13.4	14.7	15.2	15.4	15.3
Sans les intérêts	14.6	14.1	13.1	14.3	14.7	15.1	14.9
Salaires	4.2	4.8	4.8	5	5.1	4.9	4.8
Biens et services	4.9	4.7	4.2	4.5	4.8	5.2	5.2
Intérêts	0.8	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4
Dépenses en capital	9.1	11.6	7.5	10.8	10.4	11.1	11.2
<b>Solde primaire</b>	-4.5	-4.8	-1.9	-3.9	-3.6	-3.7	-3.6
<b>Solde global</b>	-5.3	-5.2	-2.2	-4.2	-4.1	-4.1	-3.9

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

**Source :** Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

## Politique monétaire

Le Mali est un pays membre de l'UEMOA dont la politique monétaire est menée par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'activité économique en 2010 s'est déroulée dans un contexte de hausse modérée des prix à la consommation, avec un taux d'inflation annuel moyen en baisse, passé de 2.2 % en 2009 à 1.4 % 2010. Cette réduction s'explique par la progression mesurée des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers importés, qui ont suivi l'augmentation des cours mondiaux du pétrole brut, surtout durant le premier trimestre 2010. La baisse du taux d'inflation s'explique aussi par le recul des prix des télécommunications et des transports et la légère appréciation du dollar face à l'euro, qui a une parité fixe avec le franc CFA.

Dans ce contexte d'inflation modérée, l'orientation de la politique monétaire a privilégié l'accompagnement de la croissance. Ainsi, la BCEAO a poursuivi sa politique d'assouplissement des conditions d'emprunts pour soutenir la reprise de l'activité économique dans les pays de l'UEMOA. Les taux directeurs de la BCEAO sont restés inchangés en 2010, avec un taux d'escompte de 6.25 % et un taux de pension de 4.25 %. Le taux moyen mensuel d'injection de liquidités du marché monétaire à une semaine est passé de 3.27 % en décembre 2009 à 3.36 % en septembre 2010. S'agissant des taux débiteurs applicables par les banques et les établissements financiers au Mali, le taux de base est resté globalement inchangé entre 2009 et 2010, évoluant dans un intervalle de 7.5 % à 15 % et une moyenne de 10.35 %. Le taux débiteur maximum a légèrement augmenté en moyenne, passant de 14.63 % en 2009 à 14.69 % en 2010, et restant dans un intervalle de 10 % à 18 %. Avec la diminution de l'inflation observée en 2010 et la relative stabilité des conditions des taux d'intérêt nominaux, les taux d'intérêt réels ont suivi la tendance baissière.

En 2011, l'inflation devrait augmenter à 4.1 %. Il y a plusieurs raisons cela : la crise en Côte d'Ivoire, la hausse du cours moyen du baril de pétrole et des prix des produits alimentaires importés, mais aussi une campagne agricole relativement bonne et une évolution maîtrisée de l'inflation dans la zone euro, qui est le principal

partenaire commercial du Mali.

## **Position extérieure**

Le solde déficitaire du compte courant s'est détérioré, passant de -7.5 % du PIB en 2009 à -8.8 % en 2010. Cette accentuation du déficit du compte courant, en dépit de la légère baisse du déficit commercial, était essentiellement due à la détérioration du solde excédentaire des transferts courants et des soldes déficitaires des services et des revenus.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières a diminué de 35.79 % entre 2009 et 2010, passant de 527.2 milliards de XOF (12.45 % du PIB) à 338.5 milliards (7.39 % du PIB), en liaison avec la baisse des transferts en capital et des investissements directs étrangers qui avaient exceptionnellement augmenté en 2009, reflétant en partie la privatisation de la Sotelma, ainsi que des décaissements des appuis budgétaires et projets.

La balance des paiements est ainsi passée d'un solde excédentaire de 210.8 milliards de XOF (4.98 % du PIB) en 2009 à un déficit de 52.8 milliards (-1.15 % du PIB) en 2010. Cela s'est traduit par une modification des réserves officielles, passée de 6.9 mois d'importations en 2009 à 5.1 mois en 2010. L'augmentation des exportations d'or en 2011 devrait contribuer à améliorer la balance commerciale et la balance des paiements, ainsi qu'à reconstituer les réserves officielles de la BCEAO.

Le Mali participe aux initiatives d'intégration régionale au sein de la Cedeao et de l'UEMOA et poursuit ses efforts pour que la politique commerciale et douanière soit plus conforme aux accords régionaux. Les négociations en vue d'un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE) sont menées par la Cedeao, avec le concours de la Commission de l'UEMOA. Le Mali veut éviter de conclure séparément un accord bilatéral intérimaire. Il va continuer à appliquer une politique de libéralisation des échanges, notamment dans le cadre d'un éventuel APE. Les autorités tablent sur un renforcement de la compétitivité du pays, tout en sachant que cette politique pourrait aussi provoquer des pertes de recettes. En accord avec la position régionale, elles sont donc favorables, avant la signature de l'APE, à l'adoption de mesures d'accompagnement – y compris une aide financière – pour compenser les effets de la libéralisation. Le Mali doit par ailleurs faire face à une autre contrainte : un accès aux marchés extérieurs limité par les conflits dans la sous-région et l'insuffisance d'infrastructures de transport vers les pays limitrophes.

La majeure partie de la dette extérieure est publique, essentiellement contractée auprès des créanciers multilatéraux, notamment l'IDA, la BAD, la BID et le FMI. Elle représentait 21 % du PIB fin 2009. Le montant de la dette intérieure étant limité, l'évolution de la dette publique (extérieure et intérieure) ne fait que refléter la tendance observée pour la dette extérieure. Les tests montrent qu'avec un ralentissement temporaire de la croissance des exportations se traduisant par une baisse permanente des niveaux d'exportations de 30 %, le ratio de la dette extérieure rapportée aux exportations en VAN dépasserait le seuil de soutenabilité à partir de 2017. De même, ce seuil sera dépassé si les conditions de financement sont moins favorables pour le pays. Le financement extérieur doit donc être limité aux dons et prêts conditionnels si l'on veut maintenir la viabilité de la dette, dans un contexte de baisse des exportations d'or à moyen terme et de difficulté à diversifier les exportations.

En 2009, l'aide publique au développement a représenté près de 10 % du PIB, soit 45 % du budget de l'État. Les partenaires techniques et financiers (PTF) et le gouvernement ont élaboré un document de stratégie commune d'assistance pays pour appuyer le CSCRP pour la période 2007-11, et l'ont signé le 7 décembre 2009. Dans ce cadre, les PTF ont mis en place des mécanismes de coordination aux niveaux général et sectoriel. Ils concernent, d'une part, la coordination globale assurée par le collectif des chefs d'agence et chefs de mission, animé par les chefs de file (actuel, sortant et entrant) des PTF. Cette coordination est assistée par un pool technique. Les mécanismes se rapportent, d'autre part, à la coordination sectorielle et thématique autour de dix groupes regroupés par thèmes et trois groupes transversaux. Les groupes thématiques servent de base pour le dialogue sectoriel avec le gouvernement. Au niveau global, le dialogue politique PTF/gouvernement s'effectue à travers la commission mixte Mali-PTF qui se réunit tous les six mois.

En 2010, la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide a permis des avancées. Ainsi, le secrétariat à l'harmonisation de l'aide est devenu opérationnel ; l'arrangement cadre relatif aux appuis budgétaires alignés sur le cycle du CSCRP, signé par onze PTF, a été mis à jour ; l'appui budgétaire sectoriel concerne de nouveaux secteurs grâce à la signature, par deux PTF, de l'arrangement spécifique à l'Office du Niger ; le fonds commun financé par cinq PTF et destiné à renforcer les capacités des organisations de la société civile est devenu opérationnel. Enfin, on observe une tendance croissante à employer des systèmes nationaux. Leur taux d'utilisation est ainsi passé de 29 % en 2005 à 40 % en 2009.

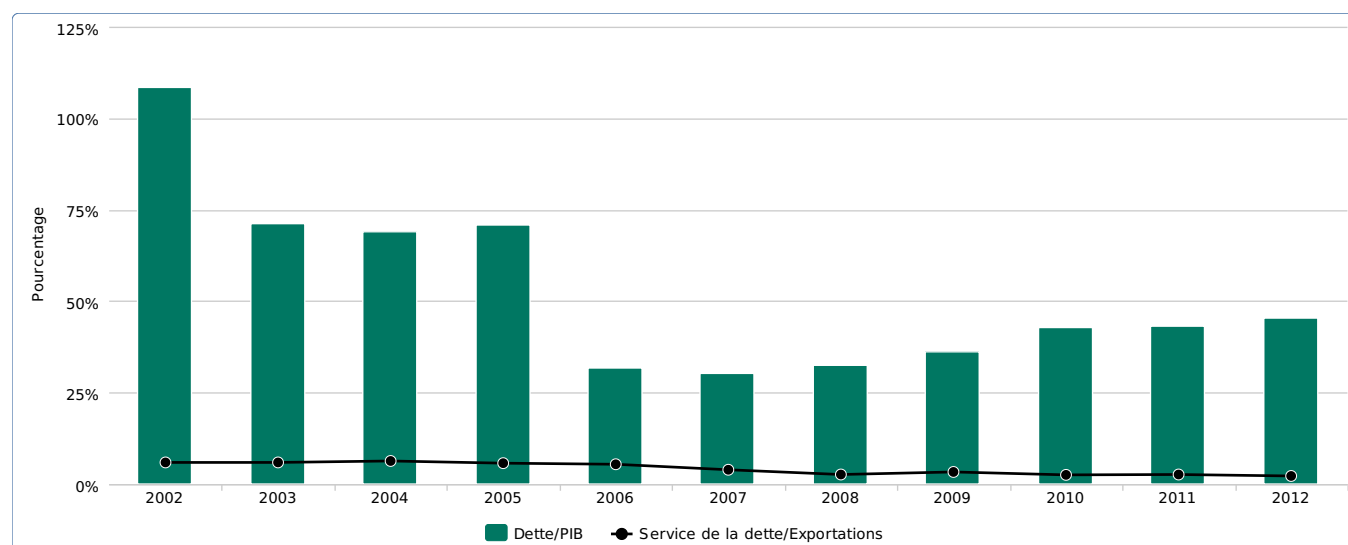
Tableau 5 : Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2002	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Balance commerciale</b>	5.1	-4.1	-7.8	-3	-1.4	-8.6	-10.1
Exportations de biens (f.o.b.)	27.4	21.8	23.5	22.1	25.1	20	19.4
Importations de biens (f.o.b.)	22.3	25.8	31.3	25.1	26.4	28.6	29.4
<b>Services</b>	-6.8	-5.6	-6.5	-5	-5.7	-2.1	-2.1
<b>Revenu des facteurs</b>	-7.5	-4.1	-3.6	-4	-5	-4	-3.5
<b>Transferts courants</b>	4.6	3.9	5.2	4.6	3.2	5	4.7
<b>Solde des comptes courants</b>	-4.7	-9.8	-12.7	-7.5	-8.8	-9.6	-10.9

**Source :** Données de la Banque centrale (BCEAO) et des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

Figure 2 : Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



**Source :** Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations et les prévisions.

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

## Questions structurelles

### Développement du secteur privé

Le Mali a progressé dans le rapport *Doing Business 2011*, passant du 155<sup>e</sup> rang au 153<sup>e</sup> sur 183 pays. Le climat des affaires s'est amélioré et a porté sur les aspects suivants : le transfert de propriété (+10 points) ; la fermeture d'entreprise (+10 points) ; la création d'entreprise (+4 points) ; l'octroi de permis de construire (+4 points) ; le commerce transfrontalier (+4 points) ; l'exécution des contrats (+2 points). Le nombre de procédures, ramené à six, a facilité la création d'entreprises, tout comme la réduction des délais de création qui ne durent plus que huit jours. En moyenne en Afrique subsaharienne, le nombre de procédures est de 8.9, et le délai de création d'entreprise de 45.2 jours.

Malgré ces progrès, il reste encore des efforts à fournir pour assainir le climat des affaires, en particulier pour l'obtention des prêts et la protection des investisseurs. Pour y remédier, les responsables élaborent un nouveau code des investissements qui mettra l'accent sur les droits et obligations des investisseurs et se préoccupera moins de l'administration des incitations et avantages fiscaux. En 2010, des mesures pour financer les PME/petites et moyennes industries (PMI) ont également été prises. Citons la mise en place de l'arrangement de financement commun, l'exécution de la deuxième phase du programme d'appui aux commerçants détaillants et l'installation d'un fonds de garantie pour les artisans.

Par ailleurs, le secteur privé reste confronté à un certain nombre de contraintes. Parmi elles, la confiance limitée dans les institutions de la justice, les insuffisances du code des investissements actuel et du code minier, la faible productivité des travailleurs, la rigidité relative du code du travail, le faible niveau de développement des infrastructures physiques, le coût élevé de l'électricité et de l'eau, le faible développement du système financier, l'accès difficile à des crédits à moyen et long termes, les faiblesses en matière de gouvernance d'entreprise, etc. Pour lever ces contraintes, les autorités ont adopté, en décembre 2010, la loi d'orientation du secteur privé. Elle a pour but de mettre en synergie les moyens de tous les intervenants, de façon à assurer la viabilité du secteur et lui permettre de contribuer davantage à la croissance économique.

### Autres développements récents

#### Développement du système financier

Les établissements financiers sont soumis à la surveillance prudentielle exercée par la Commission bancaire de l'Afrique de l'Ouest. Néanmoins, la stabilité du système financier demeure fragile. Les banques, en effet, sont très sensibles aux chocs sectoriels, en particulier du secteur coton, et restent vulnérables du fait du nombre limité d'emprunteurs. L'application des normes prudentielles est par ailleurs insuffisante, le secteur souffrant d'un certain nombre de problèmes. La capitalisation du secteur bancaire est faible et la qualité du portefeuille des banques médiocre, avec des créances douteuses au-dessus du taux moyen de l'UEMOA. L'intermédiation financière est peu importante : les crédits à l'économie ont augmenté de 4 % en 2010, pour se situer à 17 % du PIB, tandis que les dépôts ont crû de 22 %, pour atteindre 14 % du PIB.

Malgré d'importants progrès réalisés ces deux dernières années, le secteur accuse de grandes faiblesses. L'accès aux services financiers est restreint, avec moins de 5 % de la population ayant un compte bancaire ou utilisant les crédits. Du coup, les services et produits financiers proposés sont insuffisants, se cantonnant généralement à des crédits à court terme, et les agences bancaires restent en nombre limité. Dans les zones rurales, la situation est aggravée : on observe non seulement un manque d'infrastructures financières mais aussi l'absence de chaînes de production agricole structurées en dehors de la filière coton. Néanmoins, le développement des services de paiement pour les transferts des travailleurs maliens de l'extérieur contribue à l'intégration des zones rurales au système financier.

Par ailleurs, le financement bancaire est concentré sur un nombre réduit de gros clients, au détriment des PME. Environ 25 % des prêts et avances sont accordés au PME au Mali, contre environ 80 % au Sénégal. Cependant, le développement rapide de la microfinance durant ces dernières années incite certaines banques à développer des services en partenariat avec des institutions de microfinance (IMF). La croissance rapide de ce secteur, avec un taux moyen de pénétration de plus de 40 % des ménages, devrait se traduire par une consolidation des IMF.

Le système financier non bancaire, notamment les institutions de Sécurité sociale, a été consolidé en 2010. Le gouvernement a mis en place la Caisse nationale d'assurance maladie et l'Agence nationale d'assistance médicale. Il a également procédé à la transformation de la Caisse des retraites du Mali en Caisse nationale de Sécurité sociale. Le pays n'a pas été très dynamique au niveau du marché des capitaux de l'Afrique de l'Ouest, et l'État n'a pas eu recours au marché obligataire.

En 2010, le gouvernement a renforcé sa stratégie de développement du secteur financier entamée en 2009. Il a accordé une attention particulière à des mesures qui constituent ses priorités en 2011. Il s'agit de la

restructuration de la Banque de l'habitat du Mali, dans la perspective du désengagement de l'État en 2012 ; de l'augmentation du capital minimum requis pour les banques et autres institutions financières, conformément aux règles de l'UEMOA (5 milliards de XOF au 31 décembre 2010 et 10 milliards de XOF à une date à déterminer) ; de la mise en place de mécanismes de garantie pour les crédits aux PME, y compris un fonds de garantie et un fonds d'investissement pour le secteur privé ; du développement de la microfinance avec de nouvelles règles et la mise en œuvre du plan national de développement de la microfinance. Il s'agit, enfin, de la promotion des transferts des travailleurs maliens à l'étranger par le secteur bancaire.

### **Secteur public**

En 2010, les autorités ont poursuivi la réforme du secteur public dans le cadre du programme de développement institutionnel, du document cadre de politique nationale de décentralisation et du Pagam/GFP.

En matière de décentralisation, les efforts ont surtout porté sur le renforcement des capacités des collectivités territoriales et sur le transfert des ressources et des compétences. Les principaux textes régissant la décentralisation ont été révisés. Il s'agit notamment de la loi n°93-008 du 11/02/1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, de la loi n°95-034 du 12/04/1995 portant code des collectivités territoriales, et de la loi n°00-044 du 07/07/2000 déterminant les ressources fiscales des communes, des cercles et des régions. La loi sur la création, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des services publics des collectivités territoriales a été adoptée. Ces principaux textes devraient contribuer à améliorer le cadre institutionnel et la gouvernance financière des collectivités territoriales, et favoriser le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales.

Pour la gestion des finances publiques, le gouvernement a continué à mettre en œuvre le Pagam. Ce dernier a enregistré des progrès importants : il a permis de renforcer le cadre institutionnel et réglementaire du système de passation des marchés publics, a amélioré le fonctionnement des services de la chaîne des dépenses, a exécuté le budget et favorisé la reddition des comptes à temps réel. Il a aussi contribué à affiner les instruments de prévisibilité du budget de l'État, permis de poursuivre l'élargissement et la maîtrise de l'assiette fiscale, etc. En dépit de ces progrès, une évaluation externe du Pagam/GFP réalisée en 2009 a montré qu'il existait encore des faiblesses, notamment dans le système de contrôle interne et externe. Toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, société civile, PTF) ont pris en compte ces éléments pour élaborer la seconde phase du Pagam/GFP, couvrant la période 2011-15. Elle a été adoptée par le gouvernement en juillet 2010.

### **Infrastructures**

L'enclavement géographique du Mali est accentué par l'insuffisance des infrastructures socioéconomiques de base : transport, énergie, télécommunications, eau et assainissement. Ces faiblesses continuent d'entraver la compétitivité de l'économie et les conditions de vie des populations, même si des progrès significatifs ont été réalisés ces dernières années.

Le réseau routier n'est pas très développé. Il comprend 3 619 km de routes bitumées en bon état, 5 772 km de routes en terre entretenues et 719 km de pistes construites. L'entretien du réseau est le principal défi que doit relever le secteur du transport routier. L'autorité routière en assure le financement, avec des ressources provenant principalement des redevances d'usage de la route. Celles-ci ont connu une hausse importante, passant de 4.7 milliards de XOF en 2008 à 12.1 milliards de XOF en 2009.

Les autres modes de transport restent peu développés, même si des efforts ont été déployés pour moderniser les aéroports. Le Mali dispose de treize aérodromes principaux dont six de rang international (Bamako, Gao, Kayes, Mopti, Sikasso et Tombouctou), douze aérodromes secondaires et quatre aérodromes privés. Pour développer les infrastructures de transport, les autorités ont étendu leur stratégie de « désenclavement intérieur et extérieur du pays » dont le deuxième projet sectoriel des transports (PST2) 2008-12 constitue le cadre opérationnel d'investissement.

Dans le domaine de l'énergie, la priorité du gouvernement est la même : favoriser l'accès du plus grand nombre à l'énergie à moindre coût et de manière durable. Il a suivi sa politique énergétique nationale et projette un taux national d'accès à l'électricité de 28.3 % pour 2010, contre 25.2 % en 2009.

L'approvisionnement en eau potable s'est sensiblement amélioré, avec un taux d'accès de 73.1 % en 2009 (71.4 % en milieu rural, 77.4 % en milieu urbain et semi-urbain). Le taux d'accès à un système d'assainissement adéquat, en revanche, reste faible, à 24 % en 2009. Si les efforts actuels sont maintenus, le Mali pourrait atteindre l'OMD 7 lié à l'accès à l'eau potable. Il lui faudra toutefois réaliser d'importants efforts pour améliorer l'accès à un système d'assainissement adéquat.

En 2010, dans le cadre des travaux du cinquantenaire de l'indépendance du Mali, les autorités ont intensifié les investissements dans les infrastructures économiques, tout en poursuivant la mise en œuvre du PST2 et des programmes routiers de l'UEMOA. Les principaux travaux de construction concernent l'échangeur multiple, le

troisième pont de Bamako avec ses deux échangeurs, le renforcement de voies d'accès dans le district de Bamako, l'extension et la modernisation de l'aéroport Bamako-Sénou, les centrales électriques de l'entreprise Sopam à Sirakoro et Balingué, et le lancement du barrage de Taoussa. Le taux d'investissement public a progressé, passant de 7 % du PIB en 2009 à 10.5 % en 2010.

### **Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement**

Le gouvernement a signé et ratifié tous les instruments juridiques internationaux de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Parmi eux, la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine, la convention Ramsar, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et la Convention cadre sur les changements climatiques. Les autorités ont également mis en place l'Agence pour le développement durable, et elles ont élaboré des programmes nationaux. Parmi eux, la politique nationale de protection de l'environnement, la politique nationale de gestion des ressources naturelles, le programme national de lutte contre la désertification, le cadre stratégique d'investissement en matière de gestion durable des terres.

Le Mali reste confronté à d'énormes défis environnementaux : désertification, dégradation du couvert végétal, ensablement du fleuve Niger, déficit et de pénurie en eau, perte de la biodiversité, détérioration du cadre de vie. Il devra adopter plusieurs mesures pour relever ces défis et assurer un développement durable. Notamment rendre le dispositif institutionnel de gestion des questions environnementales plus fonctionnel, prendre davantage en compte la dimension environnementale dans les stratégies et politiques (nouveau CSCRP, programmes sectoriels), sensibiliser les populations, notamment sur les conventions internationales ratifiées par le Mali, en assurer leur application, et mobiliser les ressources financières nécessaires.

En tant que pays riche en ressources minières, le Mali a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en 2006. Il prépare son deuxième rapport qui devrait lui permettre d'être considéré pour le processus de validation comme pays mettant en œuvre l'ITIE d'ici à la fin de l'année 2012.

### **Agriculture**

Le secteur agricole occupe une place de choix dans la stratégie de croissance accélérée pour la période 2008-12. Le gouvernement entend faire du Mali une puissance agropastorale dans la sous-région grâce à la loi d'orientation agricole, qui est le cadre de référence de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques agricoles. La politique de développement agricole et le programme national d'investissement du secteur agricole constituent, quant à eux, le cadre de mise en œuvre de la loi. Ils s'inscrivent parfaitement dans le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. L'objectif des autorités à l'horizon 2012 est de réaliser une production de 10 millions de tonnes de céréales et d'aménager 103 356 hectares, dont 61 910 en maîtrise totale.

Environ 16 % du budget de l'État était consacré au secteur agricole dans la loi des finances 2010, contre 11.5 % en 2009. Le gouvernement a poursuivi ses efforts dans le cadre de l'Initiative riz élargie aux autres céréales (maïs, blé) et dans les réformes du secteur coton. Autres réalisations en 2010 : l'aménagement de 11 882 hectares de bas-fonds et 965 hectares de plaines inondables, l'augmentation des subventions aux intrants agricoles, qui passent de 13.861 milliards de XOF en 2009 à 21.661 milliards en 2010, l'accroissement du soutien à la filière coton, qui atteint 26.444 milliards de XOF en 2010 contre 10.344 milliards en 2009. Le processus de privatisation de la CMDT s'est poursuivi et devrait être finalisé en mai 2011, avant le début de la campagne 2011/12.

## Partenaires économiques émergents

---

Les principaux partenaires émergents (PE) sont la Chine, l'Inde, la Russie, le Brésil, le Venezuela, les Émirats arabes unis, le Pakistan, la Turquie, la Malaisie, la Corée du Sud et l'Indonésie. La Chine demeure le partenaire le plus important. Sa coopération avec le Mali est multiforme et concerne pratiquement tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle. Le Venezuela, le Brésil, l'Inde, la Russie, la Malaisie et la Libye ont intensifié leurs relations commerciales et économiques ces dernières années, notamment dans les secteurs agro-industriel, chimique et du bâtiment.

Les intérêts de ces nouveaux partenaires sont globalement identiques à ceux des partenaires traditionnels, à savoir l'accès au marché malien et régional de l'Afrique de l'Ouest et l'accès aux ressources naturelles. Les PE n'interviennent presque pas dans les activités extractives – du moins pour le moment. Les autorités considèrent que leurs relations avec les PE sont moins procédurales qu'avec les partenaires traditionnels. Elles apprécient aussi que leurs projets soient exécutés plus rapidement et plus efficacement que ceux des partenaires historiques.

Le partenariat avec les PE pourrait avoir des effets positifs à plusieurs niveaux : accélération de la croissance économique, fourniture de biens et services diversifiés sur le marché, création d'emplois, transfert de technologies et de connaissances à moyen terme, développement de l'intégration régionale, diversification des partenaires, augmentation du pouvoir de négociation avec les partenaires traditionnels... Les conséquences négatives doivent être aussi envisagées : fourniture de biens et services de moindre qualité sur le marché, insuffisance des transferts de technologies, faible création d'emplois (certains PE viennent au Mali avec leur main-d'œuvre), déclin ou faillite du tissu industriel national déjà faible, avec la concurrence des produits provenant des PE.

Contrairement aux partenaires traditionnels, les PE empruntent moins la voie du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère des Affaires étrangères – des administrations concernées par l'aide – pour négocier et mettre en œuvre leurs projets et entrent directement en contact avec les plus hautes autorités. Ce qui fait que leurs projets ne sont pas toujours en cohérence avec les stratégies nationale de développement, sectorielles et d'endettement.

Néanmoins, le Mali compte renforcer son partenariat avec les pays émergents. Il vise en particulier le secteur de l'agriculture, afin de devenir la puissance agropastorale qu'il ambitionne d'être dans la sous-région. Le gouvernement a ainsi aménagé des zones économiques spéciales, notamment dans la zone de l'Office du Niger, pour attirer les investissements des PE. La Chine et la Libye ont déjà commencé à investir pour la production du riz, le Venezuela, le Brésil et l'Inde se montrent intéressés.

## Contexte politique

---

Le paysage politique a commencé à se restructurer dans la perspective des élections présidentielle et législatives, respectivement en avril et juillet 2012. Les partis se positionnent car le président en exercice, Amadou Toumani Touré, ne pourra être candidat à sa réélection, comme le stipule la Constitution actuelle. De plus, le chef de l'État n'est pas affilié à un seul parti mais soutenu par une coalition de partis dénommée Alliance pour la démocratie (ADP).

La compétition entre les trois principales forces politiques - l'Alliance pour la démocratie au Mali (Adema), le Rassemblement pour le Mali (RPM) et l'Union pour la République et la démocratie (URD) - a déjà débuté. L'Adema, qui est la formation majoritaire dans la coalition ADP, a annoncé qu'elle comptait présenter un candidat issu du parti pour la présidentielle. De nouvelles formations créées en 2010 pourraient bouleverser l'ordre politique existant, et notamment le Parti pour le développement économique et social (PDES). D'ores et déjà, dix-sept députés de l'Assemblée nationale ont quitté leurs partis pour rejoindre le PDES, qui compte attirer les électeurs s'identifiant à la position non partisane du président Touré.

En attendant les élections, le système démocratique devrait être renforcé par une série de réformes en cours d'élaboration. La première concerne la Constitution et devrait être soumise au vote par référendum. Elle prévoit la création du Sénat, de la Cour des comptes, d'un organe unique de contrôle des médias, de l'Agence générale des élections, d'un nouveau code de conduite pour les partis politiques. La seconde concerne l'Administration et devrait se traduire par un nouveau découpage administratif, avec un district (Bamako) et dix-neuf régions, au lieu de huit dans le découpage actuel.

Le Mali continue à avoir un problème sécuritaire au nord. En 2010, il a dû faire face à de nouvelles prises d'otages ciblant des ressortissants des pays occidentaux, opérées par des groupes affiliés au mouvement extrémiste Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi). La plupart du temps, ces otages ont été kidnappés dans les pays voisins, notamment au Niger et en Mauritanie, puis transférés au nord du Mali. L'armée malienne ne dispose pas de tous les moyens et capacités nécessaires pour empêcher Aqmi d'opérer sur son territoire nord, en dépit de l'appui de pays comme la France et les États-Unis et de la coopération avec l'Algérie, la Libye, la Mauritanie et le Niger.

Face au retard pris dans le développement durable et devant les défis sécuritaires et sociaux, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a lancé un nouveau plan dénommé « programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement dans le Nord du Mali ». Ce programme constitue un enjeu majeur pour la stabilité du pays. Les politiques de développement nationales, notamment le nouveau CSCR 2012-17, devraient le prendre en compte sérieusement. Pour les autorités, la sécurité au nord est désormais considérée comme partie prenante de la croissance et un moteur du développement. La présence de l'État s'affirme avec la réouverture de bases militaires mais aussi à travers la construction d'infrastructures d'éducation et de santé. Dans cette vision nouvelle, le couplage sécurité/développement s'accompagne de mesures visant à aider les communautés locales et à stimuler les activités économiques.

## Contexte social et développement des ressources humaines

---

Les dernières informations disponibles montrent que l'incidence de la pauvreté monétaire a baissé ces dernières années, passant de 47.4 % en 2006 à 43.7 % en 2009. Elle a baissé en milieu rural (de 57.6 % en 2006 à 53.5 % en 2009) grâce aux importants investissements publics dans les infrastructures socioéconomiques de base. Elle a reculé dans une moindre mesure en milieu urbain (de 25.5 % en 2006 à 23.5 % en 2009), en raison de la persistance de profondes inégalités et de l'exode rural. Par ailleurs, le coût élevé et la mauvaise qualité des services publics (éducation, santé, eau potable, électricité) empêchent la majorité de la population d'y accéder. Dans ce contexte, l'atteinte de l'objectif de réduction de la pauvreté à moitié, dans le cadre des OMD, est peu probable à l'horizon 2015.

Depuis ces dix dernières années, les autorités affichent une volonté manifeste de lutter contre la pauvreté, et les dépenses publiques sont alignées sur les priorités en matière de réduction de la pauvreté. Ainsi, la part des dépenses des secteurs de la santé, de l'éducation et des autres secteurs sociaux a représenté 32.65 % de l'ensemble du budget 2010, y compris le financement extérieur. La part des dépenses récurrentes de la santé y a atteint 11.72 %, contre 11.09 % dans le budget 2009. Le secteur a bénéficié d'investissements publics de l'ordre de 30 milliards de XOF. Ils sont notamment allés à la construction de trente-huit nouveaux centres de santé communautaires, à l'édification de l'hôpital du Mali à Bamako et de l'hôpital régional de Sikasso.

Dans le secteur de l'éducation, le ratio dépenses de l'Éducation nationale par rapport aux charges récurrentes du budget était de 33.42 % en 2010. Cette année a été marquée par l'augmentation de la capacité des structures d'accueil, l'amélioration de la qualité des enseignements et l'accélération de la décentralisation et de la déconcentration de l'éducation. 2010 a aussi été une année perturbée par une grève des enseignants du supérieur.

Des progrès ont été réalisés en matière de santé publique. Le taux de couverture vaccinale en DTCP3, chez les enfants de moins de 1 an, s'est établi à 101 % en 2009. L'accès à la santé s'est bonifié : en 2010, 62 % de la population pouvait trouver, dans un rayon de 5 km, un centre de santé fonctionnel, selon les estimations. Des points noirs subsistent : le taux de mortalité maternelle reste très élevé (464 décès pour 100 000 naissances), même s'il a enregistré une première baisse depuis dix ans. Le taux de mortalité infanto-juvénile est toujours très fort, passant de 229 pour mille en 2001 à 191 pour mille en 2009. L'objectif pour 2011 est de 150 pour mille.

Selon l'enquête démographique et de santé (EDSM-IV), le taux de prévalence du VIH/sida est de 1.3 %. Les autorités poursuivent les efforts dans la lutte contre le virus en se concentrant sur la réduction du taux de prévalence chez les femmes enceintes et les groupes à haut risque.

Le Mali semble être en bonne voie pour atteindre l'OMD 2 (la scolarisation primaire universelle) à l'horizon 2015, comme l'indiquent les indicateurs dans ce domaine. Le taux brut de scolarisation au 1<sup>er</sup> cycle est ainsi passé de 75 % en 2006 à 82 % en 2009. Le taux brut d'achèvement au premier cycle est estimé à 55.7 % en 2009.

## Notes

---

[1] Recettes totales (hors dons et recettes de privatisation) moins dépenses totales et prêts nets (hors dépenses en capital financées par des donateurs et prêteurs extérieurs et dépenses liées à l'initiative PPTÉ).